



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Généralisation du port du burkini

Question écrite n° 22106

Texte de la question

Mme Marie-France Lorho interroge M. le ministre de l'intérieur sur la généralisation du port du burkini. La même polémique revient chaque année sur la scène médiatique : le fait d'arborer le burkini, ce maillot de bain très couvrant porté dans l'espace public, soulève de façon récurrente la controverse. Derrière des gesticulations politico-médiatiques, se cache la problématique d'une dérogation exceptionnelle faite à la faveur de la communauté islamique au détriment des Français. Cette affaire soulève aussi la question du militantisme en faveur d'un islamisme radical ; les dernières manifestations à Grenoble en faveur du port du burkini dans le cadre des piscines municipales auraient été, « sous couvert de droit des femmes et de lutte contre les discriminations [...] en réalité le fait d'activistes islamistes » (*La Croix*, 23 juillet 2019). D'autre part, le burkini large soulèverait des questions d'hygiène, notamment dans les piscines. Un récent sondage rappelait par ailleurs qu'une grande majorité de Français s'oppose au port de ce vêtement de bain : ils seraient 73 %, si l'on en croit le dernier sondage IFOP, à se dire favorables à la création d'une loi interdisant le port du burkini dans une piscine ; ce taux s'élève à 66 % pour leur interdiction sur les plages. Elle lui rappelle que la cohérence avec la loi n° 2010-1192 du 11 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public serait à une réglementation plus précise quant au port de telles tenues. Elle lui demande quelles dispositions il compte prendre pour interdire le port du burkini dans l'espace public.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-France Lorho](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22106

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juillet 2019](#), page 7043

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)